Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-213001563-20251217-DEL_25_12_13-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
11 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Laure DELAMON, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. NICOLAS) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/12/13 – Garantie d'emprunt à la SPL AGATE

Rapporteur : M. Denis CANTIER

Il est précisé que M. LEROI, administrateur de la SPL AGATE, ne prend pas part au débat, ni au vote.

1. Aspects juridiques

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2305 du code civil ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 1er juin 2022 approuvant la création de la concession d'aménagement :

VU la délibération du conseil municipal en date du 3 septembre 2025 approuvant le compte rendu annuel à la collectivité de la SPL Agate au 31/12/2024 concernant la concession De Marcieu-Peyrouse ;

VU la décision du Conseil d'administration de la SPL Agate en date du 30 septembre 2025 actant le principe de retenir le contrat de prêt avec la Banque Postale ;

2. Eléments de contexte

Afin de permettre la mise en œuvre de l'opération sur le secteur Taillefer, la SPL Agate, en tant que concessionnaire, a engagé des démarches auprès de différents organismes prêteurs.

Il ressort que l'offre de prêt proposée par la Banque Postale a été retenue pour un montant emprunté de 2 700 000 € au taux fixe de 3,33 % par an pour une durée de 6 ans. La période d'amortissement est fixée à 6 ans sur la base d'un amortissement constant.

Fort de ces éléments, la SPL a sollicité la commune afin d'assurer la garantie d'emprunt.

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-213001563-20251217-DEL_25_12_13-DE

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan. Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public afin de faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Les garanties d'emprunt ne sont pas soumises à des dispositions particulières.

Les garanties accordées soutiennent en général une politique d'aménagement et de développement du territoire conforme aux engagements de la collectivité et qui peuvent générées de potentielles augmentations des bases fiscales.

3. Incidence financière

Néant

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix "pour" et 5 voix "contre" (M. BRUYERE, M. GUILLEMIN, Mme BOISSIERE DE CILLIA, M. SAUD et Mme LORBLANCHET) :

Article 1 : **accorde** la garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 700 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat.

Article 2 : **acte** que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme de 2 160 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Article 3 : **acte** que la garantie de la collectivité est accordée sur la durée totale du prêt et ce jusqu'au remboursement des sommes contractuellement dues par la SPL Agate dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé, la commune s'engage à se substituer à la SPL Agate pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Article 4 : **s'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 5 : **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexes

1- Décision du Conseil d'administration de la SPL Agate
2- Offre de prêt de la Banque Postale

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2025/12/13 de même objet transmise au contrôle de légalité le 22 décembre 2025.

Publié le : 24/12/2025 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47982